

A découvrir



Lors d'une promenade à cheval, en attelage ou en VTT, accessible à tous, venez découvrir les richesses patrimoniales du Pays de Bourgueil.

Vous sillonnerez les forêts et landes où vivent cervidés et sangliers. Sur le chemin, vous découvrirez les belles demeures des siècles passés, reflets de savoir-faire ancestraux. Au milieu des clairières, vous admirerez les arbres remarquables ainsi que les caves troglodytiques où vous apercevrez peut-être le fantôme de la bête de Benais...

Un livret présentant les éléments remarquables du parcours est disponible gratuitement sur www.ot-bourgueil.fr et sur www.parc-loire-anjou-touraine.fr.

services utiles

Vous trouverez en annexe : la liste des «hébergements», les coordonnées des maréchaux-ferrants, vétérinaires et réparateurs de vélo.

* Il s'agit d'hébergements classés ou labellisés, situés à proximité de l'itinéraire, qui proposent des aménagements spécifiques aux cavaliers.

Renseignements pratiques

Office de Tourisme du Pays de Bourgueil

Tél. 02 47 97 89 39 – www.ot-bourgueil.fr

Départ :

Bourgueil - parking de la Mairie
(N : 47°18'03.8" - E : 00°10'02.1")

Gizeux- derrière église (N : 47°23'27" - E : 00°11'59")

Distance :

35 km avec dénivelé de 400 m

Possibilité de faire la boucle en deux fois :
boucle nord (20,5 km) et boucle sud (23 km).



Conception / Impression GRAPHIC RIVIERE, édition juin 2010 – Crédits photos : Marc Jauneaud et PNRS Loire Anjou Touraine

Pays de Bourgueil



Randonnées équestre et VTT dans le Parc naturel régional

Entre forêts et clairières



35 km



NE PEUT ETRE VENDU

CODE BALISAGE

Tout droit
Changer de direction
Mauvaise direction
VTT



Portion recommandée pour attelage
VTT

- Sens équestre
- Sens VTT
- Départ (parking aménagé)
- Curiosité Panorama
- Aire de pique-nique
- Point d'eau ou lavoir
- Commerce de proximité
- Traverse de route : prudence
- Partie commune avec boucle « entre vignes et forêt »

Portion attelage

CODE DE BONNE CONDUITE

- Garder la maîtrise de son cheval en toutes circonstances et régler son allure en fonction de l'état du chemin ; se mettre au pas à tous les croisements, à proximité des piétons ou des véhicules.

- Rester sur le sentier balisé, en cas de doute revenir sur ses pas jusqu'au dernier signe de balisage rencontré.

- Respecter le code de la route : les vélos doivent céder le passage aux piétons.

- Mettre un frein rouge à la queue du cheval s'il botte, les harnais des attelages porteront un grelot.

- Traverser la nature sans laisser d'autres traces que celles des sabots du cheval. Entrer tout en chienlit. Ne pas fumer en forêt.

- Des poulées à croître sont mises à disposition à proximité des points d'accès et de visite pour que la présence des chevaux reste un plaisir pour tous.

- Rester courtois en permanence.

420 mètres

0

1 cm

